

répondu favorablement lorsque je lui ai demandé s'il était disposé à discuter avec les représentants de la Banque du Canada de la possibilité d'accorder des pensions supplémentaires aux employés retraités de cette banque. Le ministre est-il maintenant en mesure de nous dire où en sont ses discussions avec ces représentants?

L'hon. E. J. Benson (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, j'ai effectivement signalé la chose au gouverneur de la Banque du Canada. Je n'ai pas reçu ses commentaires à ce sujet.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Je crois qu'on donne suite à cette affaire?

L'hon. M. Benson: Bien sûr, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur: Passons à l'ordre du jour.

L'hon. M. MacLean: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement avant qu'on aborde l'ordre du jour. Si la Chambre est d'accord, je propose qu'aujourd'hui les discours soient limités à 15 minutes chacun, sauf pour les porte-parole de chacun des quatre partis à qui serait accordé le temps prévu dans le Règlement.

L'hon. M. Macdonald: Cela nous agréé, monsieur l'Orateur.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): D'accord, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur: Est-ce convenu?

Des voix: D'accord.

• (3.20 p.m.)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

TRAVAUX DES SUBSIDES

JOUR PRÉVU EN VERTU DE L'ARTICLE 58 DU RÈGLEMENT—MOTION DE DÉFIANCE—CRITIQUE DE L'AUDITEUR GÉNÉRAL PAR LE GOUVERNEMENT

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition) propose:

Que la Chambre blâme le gouvernement de rapprocher à l'auditeur général du Canada d'exercer ses fonctions conformément à la loi; et réaffirme qu'elle soutient le principe de l'examen rigoureux et libre, pour le Parlement, des dépenses du gouvernement, y compris le droit qu'a l'auditeur général de faire des observations dans les cas où le gouvernement fait des dépenses sans se conformer strictement aux affectations parlementaires, et de faire rapport de ces faits et de tous autres faits qu'il estime devoir porter à l'attention du Parlement.

—Monsieur l'Orateur, ces jours réservés à l'opposition ont pour but notamment de permettre au Parlement de protester contre les échecs ou les abus flagrants du gouvernement.

Comme Votre Honneur peut le comprendre, il est difficile de savoir par où commencer.

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Stanfield: Le gouvernement a, de propos délibéré, apporté dans des centaines de milliers de foyers canadiens l'insécurité et la crainte en s'obstinant à créer du chômage. J'ai été choqué d'apprendre cet après-midi par le premier ministre (M. Trudeau) qu'il entend poursuivre cette ligne de conduite jusqu'à ce que les prix soient absolument stables. Si je mentionne ceci, c'est uniquement pour indiquer combien ce but est peu réaliste.

Une voix: Le premier ministre vient de quitter la Chambre.

L'hon. M. Stanfield: Il est clair, monsieur l'Orateur, que le gouvernement ne renoncera pas à cette politique, malgré les opinions du sénateur Lamontagne, de M. Robert Bourassa et l'opposition unanime de la Chambre ainsi que celle des chômeurs. Nous consacrons ce jour à un domaine où nous avons peut-être de meilleures chances d'arrêter le gouvernement, où nous pouvons essayer de faire échec à la tentative manifeste pour restreindre les pouvoirs de l'auditeur général. Les déclarations faites par les ministres et les réponses du premier ministre aux questions qui lui ont été posées montrent bien que le gouvernement a l'intention d'entraver l'activité de l'auditeur général, sinon de vouloir sa perte. Son crime, c'est d'avoir fait son travail.

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Stanfield: Le gouvernement s'apercevra qu'il est le seul à vouloir porter atteinte à l'autorité de l'auditeur général. La plupart des Canadiens sont persuadés que non seulement il fait du bon travail, mais un travail nécessaire. Je donne dès maintenant avis que nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour protéger et maintenir les pouvoirs de l'auditeur général comme contrôleur des dépenses...

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Stanfield: ...tant qu'il ne sera pas garanti que l'auditeur général ne perdra pas un seul pouvoir de scruter l'affectation de cet argent par le gouvernement et de sonner l'alarme lorsque cet argent est dilapidé.

Les récentes déclarations représentent naturellement la première tentative du gouvernement pour harceler l'auditeur général et lui rendre difficile la tâche de s'acquitter de ses responsabilités. Le gouvernement a fréquemment méconnu ses recommandations. Il a réduit les classifications de traitement de certains postes au moins de son personnel, de sorte qu'il ne lui a pas été possible d'embaucher ou de faire embaucher des candidats possédant les qualités qu'il juge nécessaires.